

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-19/B-00064
Propriétaire(s) : Jonathan Woerlen
Emplacement : 6981, (6999), chemin Fourth Line
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie des lots 27 et 38, conc. 3
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel pour une maison de ferme excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade de 30 mètres sur le chemin Fourth Line, une profondeur irrégulière de 340 mètres et une superficie de 1,6 hectare. La parcelle sera occupée par la maison et les constructions existantes et sera située au 6981, chemin Fourth Line.

Le terrain qui sera conservé est représenté sur le croquis soumis. Il aura une façade entrecoupée de 589 mètres sur le chemin Fourth Line, une profondeur irrégulière de 1 003 mètres et une superficie de 48 hectares. La parcelle restera une terre agricole vacante et sera située au 6999, chemin Fourth Line.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage D02-02-19-0020 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.